

## Séance du 10 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Sylvain Conduché, Maire.

Présents : Mrs Arnaud, Conduché, Michel, Sinel et Stefanou, Mmes Besson, Chiron, Mialhe, Michel et Puravet

Excusé : M. Desfarges

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Puravet a été désignée secrétaire.

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 11

Présents : 10

**Date de convocation :** 31/03/2026

**Date d'affichage :** 31/03/2026

Délibération n°20260410\_031

Objet : Création de commissions communales et la désignation des membres

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Le Conseil Municipal adopte ainsi la liste des commissions municipales suivantes : Bâtiments et travaux, Ecole et cantine, Embellissement et fleurissement de la commune, Communication, Pêche, Gîte et salle des fêtes, Manifestations

Les commissions municipales comportent au maximum 5 membres, chaque membre pouvant faire partie de une à cinq commissions.

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de désigner au sein des commissions suivantes :

- 1 - Commission « bâtiments et travaux » : Mme Mialhe et Mrs Arnaud, Michel et Sinel
- 2 - Commission « école et cantine » : Mmes Mialhe, Michel et Puravet
- 3 - Commission « embellissement, fleurissement » : Mrs Arnaud, Sinel et Stefanou
- 4 - Commission « communication » : Mmes Besson et Chiron
- 5 - Commission « pêche » : Mrs Arnaud et Michel
- 6 - Commission « gîte et salle des fêtes » : Mmes Michel et Puravet et M. Stefanou
- 7 - Commission « manifestations » : Mme Mialhe et Michel et Mrs Arnaud et Stefanou

Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Sylvain Conduché

